

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2008**

ETAIENT PRESENTS : M. Alain CHATILLON, M. Albert MAMY, M. André REY, Mme Véronique OURLIAC, M. Alain ALBOUY, M. Jean-Louis BARREAU, M. Jean-Charles BAULE, M. Gaston BAYOURTHE, M. Edmond BERGE, Mme Andrée BILLOTTE, Mr Philippe BIROLINI, Mme Marie-Hélène BLANC, Mme Geneviève BRUNEL, Mr Claude CAZETTES, M. Jean-Luc COMBA, M. Claude COMBES, Mme Isabelle COUTUREAU, Mme Monique CULIE, M. Jean-Claude DE BORTOLI, M. Philippe DE LORBEAU, M. Alain DEVILLE, M. Francis DOUMIC, M. Philippe DUSSEL, Mme Pierrette ESPUNY, Mme Claudine FERRE, M. Pierre FRAISSE, M. Jean-Paul GALLET, M. Alain GAMBADE, M. Roger GARAUD, Melle Marielle GARONZI, M. Bertrand GELI, M. Léonce GONZATO, Mme Odile HORN, M. Laurent HOURQUET, M. Patrick LAMOTHE, M. François LUCENA, Mme Solange MALACAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Raymond MARTINAZZO, M. Claude MORIN, M. Jean-Marie MAURIN, Mme Françoise MAZARE, Mme Martine PEYSSOU, M. Alain ROQUES, M. Didier ROUCH, M. Jean-Claude SALVIGNOL, M. Paul SANTER, M. Hubert SICARD, M. Etienne THIBAUT, M. Joseph TOURNIER, Mme Annie VEAUTE, M. Alain VERDIER, Mr Aimé VIALADE, M. Hervé VIALLE.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

M. Francis COSTES à Melle Marielle GARONZI
Mme Martine DE ROQUETTE à Mme Isabelle COUTUREAU
Mme Marie-Claude FORTIER à M. Jean-Luc COMBA
M. Gérald GOUALIN à M. Albert MAMY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Chantal PATAILLE.

Les délégués formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 59, ont désigné comme secrétaire de séance Monsieur Philippe DUSSEL.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Alain CHATILLON, Président sortant, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer dans leurs fonctions de délégués Mesdames et Messieurs :

Monsieur Hubert SICARD	BELESTA EN LAURAGAIS
Monsieur Joseph TOURNIER	BELESTA EN LAURAGAIS
Monsieur Jean Louis BARREAU	BLAN
Monsieur Jean-Claude DE BORTOLI	BLAN
Monsieur Didier ROUCH	DURFORT
Monsieur Aimé VIALADE	DURFORT
Monsieur Alain ALBOUY	GARREVAQUES
Monsieur Claude COMBES	GARREVAQUES
Madame Isabelle COUTUREAU	LE FALGA
Madame Martine DE ROQUETTE	LE FALGA
Monsieur Paul SANTER	LE VAUX
Monsieur Claude MORIN	LE VAUX
Monsieur Gaston BAYOURTHE	LEMPAUT
Monsieur Jean-Claude SALVIGNOL	LEMPAUT
Monsieur Philippe DE LORBEAU	LES BRUNELS
Madame Geneviève BRUNEL	LES BRUNELS
Madame Véronique OURLIAC	POUDIS
Madame Martine PEYSSOU	POUDIS
Monsieur Pierre FRAISSE	MONTGEY
Madame Chantal PATAILLE	MONTGEY
Monsieur Jean-Paul MARTIN	NOGARET
Monsieur Jean Charles BAULE	NOGARET
Monsieur Jean Luc COMBA	PALLEVILLE
Madame Marie-Claude FORTIER	PALLEVILLE

Monsieur Bertrand GELI	PUECHOURSY
Monsieur Alain ROQUES	PUECHOURSY
Monsieur André REY	SAINT FELIX LAURAGAIS
Monsieur Hervé VIALLE	SAINT FELIX LAURAGAIS
Monsieur Claude CAZETTES	SAINT FELIX LAURAGAIS
Monsieur Alain CHATILLON	REVEL
Madame Monique CULIE	REVEL
Monsieur Francis DOUMIC	REVEL
Madame Pierrette ESPUNY	REVEL
Madame Claudine FERRE	REVEL
Monsieur Francis COSTES	REVEL
Madame Odile HORN	REVEL
Monsieur Etienne THIBAUT	REVEL
Monsieur François LUCENA	REVEL
Madame Marie-Hélène BLANC	REVEL
Mademoiselle Marielle GARONZI	REVEL
Monsieur Alain VERDIER	REVEL
Madame Annie VEAUTE	REVEL
Madame Solange MALACAN	REVEL
Monsieur Laurent HOURQUET	REVEL
Monsieur Léonce GONZATTO	REVEL
Monsieur Alain GAMBADE	ST JULIA
Monsieur Raymond MARTINAZZO	ST JULIA
Monsieur Albert MAMY	SOREZE
Monsieur Jean-Marie MAURIN	SOREZE
Monsieur Edmond BERGE	SOREZE
Monsieur Jean-Paul GALLET	SOREZE
Monsieur Gerald GOUALIN	SOREZE
Monsieur Philippe DUSSEL	SOREZE
Monsieur Roger GARAUD	VAUDREUILLE
Monsieur Patrick LAMOTHE	VAUDREUILLE
Monsieur Alain DEVILLE	MONTEGUT LAURAGAIS
Monsieur Philippe BIROLINI	MONTEGUT LAURAGAIS
Madame André BILOTTE	ROUMENS
Madame Françoise MAZARE	ROUMENS

Monsieur Edmond BERGE, doyen de l'assemblée, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Philippe DUSSEL.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Edmond BERGE, doyen d'âge, a procédé, conformément aux dispositions des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du Président.

Chaque délégué a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

Monsieur Alain Chatillon :	55 voix
----------------------------	---------

Monsieur Alain CHATILLON, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu Président de la Communauté de Communes et immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté de déterminer le nombre de Vice-présidents sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif du Conseil de Communauté.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- **l'Assemblée communautaire décide à l'unanimité de fixer à 3 le nombre de Vice-présidents pour la Communauté de Communes.**

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président a procédé, conformément aux dispositions des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection des 3 Vice-Présidents.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Election du 1^{er} Vice-Président :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	57
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

Monsieur Albert MAMY : 57 voix

Monsieur Albert MAMY, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	57
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

Monsieur André REY : 57 voix

Monsieur André REY, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	57
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

Madame Véronique OURLIAC : 57 voix

Madame Véronique OURLIAC, seule candidate, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 3^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président rappelle que le Bureau d'un EPCI est composé du Président, des Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Monsieur le Président propose aux délégués qui l'acceptent à l'unanimité que le nombre de membres soit maintenu conformément aux statuts de la Communauté de Communes à 22 et rappelle que les autres membres du Bureau, comme le Président et les Vice-Présidents, sont élus selon les règles fixées par les articles L 2221-4 et 2221-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il suggère que chaque commune soit représentée au sein du Bureau, puis procède, conformément aux dispositions des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection des 5^{ème} à 22^{ème} membres du bureau.

Election du 5^{ème} membre du Bureau : Mr Hubert SICARD, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 5^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 6^{ème} membre du Bureau : Mr Jean-Claude de BORTOLLI, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 6^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 7^{ème} membre du Bureau : Mr Aimé VIALADE, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 7^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 8^{ème} membre du Bureau : Mr Claude COMBES, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 8^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 9^{ème} membre du Bureau : Mme Isabelle COUTUREAU, seule candidate, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élue 9^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 10^{ème} membre du Bureau : Mr Claude MORIN, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 10^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 11^{ème} membre du Bureau : Mr Jean-Claude SALVIGNOL, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 11^{ème} membre du Bureau . POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 12^{ème} membre du Bureau : Mr Pierre FRAYSSE, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 12^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 13^{ème} membre du Bureau : Mr Jean-Charles BAULE, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 13^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 14^{ème} membre du Bureau : Mr Bertrand GELI, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 14^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 15^{ème} membre du Bureau : Mr Raymond MARTINAZZO, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 15^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 16^{ème} membre du Bureau : Mr Patrick LAMOTHE, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 16^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 17^{ème} membre du Bureau : Mr Etienne THIBAUT, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 17^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 18^{ème} membre du Bureau : Mme Pierrette ESPUNY, seule candidate, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élue 18^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 19^{ème} membre du Bureau : Mr Jean-Luc COMBA, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 19^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 20^{ème} membre du Bureau : Mr Philippe de LORBEAU, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 20^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 21^{ème} membre du Bureau : Mr Alain DEVILLE, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu 21^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

Election du 22^{ème} membre du Bureau : Mme Andrée BILOTTE, seule candidate, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élue 22^{ème} membre du Bureau. POUR (57), ABSTENSION (0)

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics la commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

- lorsqu'il s'agit d'un établissement Public de Coopération Intercommunale, par le Président de cet Etablissement ou son représentant et par un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'Etablissement.

En vertu de ces dispositions, la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes sera donc composée du Président ou de son représentant ainsi que de 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Monsieur le Président propose aux délégués de procéder à l'installation de la commission d'Appel d'Offre en désignant ses Membres, par application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par vote à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Président procède à l'appel des listes de candidats.

Une liste de candidats titulaires et suppléants est présentée au suffrage de l'assemblée.
Après avoir procédé au vote dans les conditions susvisées,

Membres titulaires :

- Hubert SICARD
- Francis DOUMIC
- Alain DEVILLE
- Jean-paul MARTIN
- Jean-Marie MAURIN

Membres suppléants :

- Philippe de LORBEAU
- Bertrand GELI
- Edmond BERGE
- Francis COSTES
- Etienne THIBAUT

Sont déclarés élus, à l'unanimité, membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois.

En l'absence de Monsieur le Président, Monsieur Francis DOUMIC assurera par délégation de Monsieur le Président, la présidence de cette commission.

COMMISSIONS THEMATIQUES

Monsieur le Président rappelle que ces commissions sont constituées conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du CGCT.

Cet article indique que le Conseil peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Président qui en est le Président de droit dans les 8 jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui la composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Monsieur le Président propose aux délégués communautaires, qui l'approuvent, de procéder ultérieurement à la mise en place de commissions ou groupes de travail thématiques, au fur et à mesure des besoins et nécessités des dossiers.

Il invite les délégués à s'inscrire sur une liste selon les commissions ou thématiques auxquelles ils souhaitent être associés, afin de pouvoir procéder à la mise en place des commissions ou groupes de travail le moment venu.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIPOM

Monsieur le Président expose :

Dans sa séance du 3 avril 2006, le comité syndical du SIPOM a approuvé la modification des statuts du Syndicat, modification ayant pour but de transformer la nature juridique de celui-ci.

En effet, par l'adhésion des Communautés de Communes « Lauragais Revel et Sorèzois » et « Cœur Lauragais », la représentation – substitution de la Commune des Cammazes par la Communauté de Communes du « Cabardès – Montagne Noire » et le retrait des Communes adhérentes à ces Communautés qui désormais les représentent, le SIPOM devient de fait un Syndicat Mixte relevant de l'article L. 5711-1 du CGCT.

- Considérant l'article 22 de la loi sur la démocratie de proximité (article L 5711- 1 du CGCT) stipulant que « Pour l'élection des délégués des EPCI dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une Commune membre ;
- Considérant l'article 5 des statuts du SIPOM définissant le nombre de délégués et leur mode de désignation ;
- Considérant l'article L 5211-7 du CGCT relatif au mode d'élection des délégués (scrutin secret à la majorité absolue) ;

Monsieur le Président propose aux délégués de procéder à l'élection des représentants de la Communauté de Communes au Conseil syndical du SIPOM à raison de 2 délégués par commune, soit 40 délégués.

Après avoir procédé à l'appel à candidature et à l'élection dans les conditions susvisées, sont élus à l'unanimité représentants de la Communauté de Commune Lauragais Revel et Sorèzois au Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères (SIPOM), Mesdames et Messieurs :

Mr Jean-Luc GOUXETTE, Mme Aline LACHAU, Mr Pierre-Louis AMALRIC, Mr Serge ESTEBAN, Mr Jean-Pierre FABRE, Mr Aimé VIALADE, Mme Nadine AUBESQUIER, Mme Lucette SEGREVILLE, Mme Isabelle COUTUREAU, Mr Alain VIDAL, Mr Christophe BOUSQUET, Mr Claude MORIN, Mr Christian DAUZAT, Mr Jean-Sébastien CHAY, Mr Jean JALBAUD, Mme Josette FABRE, Mme Véronique OURLIAC, Mr Yves VIGUIER, Mr Michel BEGARDES, Mr Francis SABLAYROLLES, Mme Karine MAYLIN, Mr Frédéric VERDAGUER, Mr Bernard MARCHISONNE, Mme Ingrid CANCIAN, Mr Maurice LANJART, Mr René MARQUIER, Mr André REY, Mr Claude CAZETTES, Mr Alain CHATILLON, Mr Francis DOUMIC, Mr Mathieu DENIS, Mme Marlène CIGLIANA, Mr René ESCUDIE, Mr Philippe LECLERC, Mr Roger GARAUD, Mr Patrick LAMOTHE, Mr André ALGANS, Mr Philippe BIROLINI, Mr Jean-Claude PINEL, Mme Josiane CASSE.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DE LA MAISON DE L'INGENIEUR A SAINT-FERREOL

Monsieur le Président rappelle que les statuts du **Syndicat Mixte pour la valorisation de la Maison de l'Ingénieur sise sur le site de Saint-Ferréol** prévoient que le syndicat soit administré par un conseil syndical composé de 8 membres dont 3 délégués pour la Communauté de Communes.

Il propose au Conseil de procéder à l'élection de ces 3 délégués selon les règles édictées par l'article L 5211-7 du CGCT (scrutin secret – majorité absolue).

*(**Rappel de la composition antérieure du Syndicat Mixte** : les 5 représentants de la Région sont Martin MALVY, Jacqueline ALQUIER, Hélène BRETON, Bernard RAYNAUD, Alain CHATILLON. Les 3 représentants de la Communauté de Communes étaient : Albert MAMY, Patrick LAMOTHE et Philippe de LORBEAU)*

Monsieur le Président procède à l'appel des candidats.

Election du 1^{er} délégué :

- Après avoir procédé au vote dans les conditions susvisées, **Monsieur Albert MAMY**, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu.

Election du 2^{ème} délégué :

- Après avoir procédé au vote dans les conditions susvisées, **Monsieur Patrick LAMOTHE**, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu.

Election du 3^{ème} délégué :

- Après avoir procédé au vote dans les conditions susvisées, **Monsieur Philippe de LORBEAU**, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le premier tour de scrutin, est élu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants, souhaite à tous un bon travail au sein de l'assemblée communautaire et clôt la séance.